

# mobilité internationale à l'isdaT

## partir

### modalités de départ pour les étudiants inscrits à l'isdaT beaux-arts

Chaque année, les dates de soumission des demandes sont mises à jour et vous sont communiquées dans le livret de l'étudiant dans la partie « organisation des études/stages et échanges internationaux ». Dans le cadre d'un échange avec une école ou un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit constituer un dossier de candidature exposant ses motivations et son parcours. Il est suivi par son enseignant-coordonnateur qui est en charge de valider le dossier. Sur son avis, le dossier est transmis au directeur des études, qui se charge avec le secrétariat des relations internationales (Béatrix Villeneuve pour les étudiants sortants) (Pilar Vargas pour les étudiants entrants) de coordonner le départ et de rédiger une convention en accord avec l'institution d'accueil si l'établissement n'est pas partenaire.

La mobilité d'études est d'une durée maximale d'un semestre et concerne uniquement les étudiants en année 4.

### modalités de départ pour les étudiants inscrits à l'isdaT spectacle vivant

Chaque année, une réunion d'information est organisée au mois de novembre, au cours de laquelle la procédure et le calendrier à suivre pour candidater à une mobilité internationale sont présentés aux étudiants. L'étudiant monte ensuite son projet, en concertation avec ses professeurs. Il bénéficie de rendez-vous individuels de suivi et de préparation de dossier avec la coordinatrice des échanges et relations internationales (Sophie Séguin). Début mars au plus tard le dossier doit être finalisé et envoyé aux partenaires internationaux. Les réponses sont souvent tardives (mai-juin). Une aide à la préparation du séjour est alors apportée aux étudiants dont le dossier a été accepté par l'établissement d'accueil.

La mobilité d'études est d'une durée minimale d'un semestre et maximale d'un an. Elle concerne prioritairement les étudiants en diplôme d'État musique pour le semestre 3 et les étudiants en DNSPM pour les semestres 3, 4 ou 5.

### suivi, évaluation et attribution des crédits

Le séjour de l'étudiant à l'étranger est suivi régulièrement, à distance par le coordinateur et l'administration. L'étudiant s'engage à donner fréquemment de ses nouvelles et à diffuser ses recherches (blog ou envoi de données par mail). Les accords bilatéraux font l'objet d'une convention avec l'établissement d'accueil (Bilateral agreement dans le cadre d'Erasmus +). Il y est précisé les engagements de l'étudiant, le choix de ses cours et le nombre de crédits à obtenir (Contrat étudiant et Learning agreement dans le cadre d'Erasmus +). À son retour, l'étudiant doit fournir une attestation de présence, un relevé de crédits et un relevé de notes. Avec ces documents, l'enseignant-coordonnateur et l'administration valident l'obtention définitive des 30 crédits nécessaires pour l'acquisition du semestre de l'étudiant.

Pour les mobilités dans le cadre d'Erasmus, l'isdaT s'engage à respecter the European Credit Transfert and accumulation System (ECTS) <http://www.europe-education-formation.fr/page/ects>. De plus, l'étudiant s'engage à présenter les travaux effectués lors de son semestre à l'isdaT. Dans un souci de transmission, il sera sollicité pour échanger avec les éventuels étudiants intéressés par l'établissement d'accueil.

### bourses et aides à la mobilité

bourses Erasmus

Toutes les mobilités d'études effectuées avec Erasmus peuvent bénéficier de cette bourse, dont le montant mensuel est d'environ 250 euros. Cette bourse est versée directement par l'isdaT. Son montant s'échelonne entre 200 et 450 euros par mois, selon des critères précis (coût de la vie sur place, frais de déplacement, cumul de bourses...). Plus d'informations auprès du secrétariat des relations internationales.

aide à la mobilité internationale étudiante de la Région Occitanie

Cette bourse concerne toutes les mobilités de stages et d'études (à partir de L3 seulement) effectuées à l'étranger d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 9 mois, quelle que soit la destination. Elle est attribuée sur critères sociaux.

<https://www.laregion.fr/Bourses-mobilite-etudiants>

Une nouvelle bourse d'étude / stage nous est offerte par la région Occitanie pour effectuer des mobilités étudiantes auprès d'établissements ou d'entreprises à l'étranger. Cette aide s'adresse aux étudiants non-boursiers de l'État et qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour mener à bien leur projet de mobilité. Les étudiants concernés devront justifier d'un foyer fiscal dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 25 000 euros. Ce budget étant fixé pour une année universitaire, les demandes doivent être faites très en amont du séjour.

la Mouv'Box

La Mouv'Box (pour les séjours hors Erasmus) : propose un accompagnement aux étudiants.

<http://www.univ-toulouse.fr/international/mouv-box>

OFAJ – bourses pour les étudiants d'écoles d'art

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse soutient financièrement les échanges franco-allemands réalisés par les établissements scolaires et universitaires. La bourse est d'un montant de 300 euros par mois, avec une prise en charge forfaitaire des frais de voyage. Elle est uniquement cumulable avec une bourse Erasmus.

Depuis le 1er janvier 2016 un établissement est autorisé à présenter une unique candidature par semestre universitaire, comme indiqué dans la fiche d'information consultable sur le site internet (<https://www.ofaj.org/bourses-pour-etudiants-d-ecoles-d-art>). Le dossier de demande est à déposer à l'OFAJ, par l'intermédiaire de l'isdaT.

Dossier de candidature : <https://www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf>

DAAD

Le DAAD est l'office Allemand d'Échanges Universitaires : sa mission est de promouvoir les possibilités d'études dans les universités, les Fachhochschulen et les écoles supérieures des beaux-arts et de musique en Allemagne. <http://paris.daad.de>

aide exceptionnelle à la mobilité de l'isdaT

Elle peut éventuellement prendre en charge une partie ou la totalité des frais de déplacement hors Erasmus, sur demande exceptionnelle. Cette demande doit être motivée et déposée par l'intermédiaire du secrétariat des relations internationales, la décision relève uniquement du Directeur de l'Établissement.

### préparation linguistique au départ – Online Linguistic Support (OLS)

Outre les cours de langues suivis au sein du cursus, les étudiants candidats à la mobilité sont encouragés à renforcer la langue du pays d'accueil par des séances d'autoformation et d'auto-préparation. Des possibilités sont offertes par l'isdaT (plus d'informations auprès du secrétariat des relations internationales beaux-arts). En outre, Erasmus + demande aux candidats de passer un test de langue en ligne avant le départ, puis au retour du séjour. Des licences de langue sont achetées par l'isdaT et chaque candidat peut en bénéficier dans la limite de la disponibilité.

Le soutien linguistique en ligne (OLS) soutient l'apprentissage des langues pour les participants au programme Erasmus+ mobilité. L'OLS propose aux participants aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue(s) étrangère(s) qu'ils utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certains participants sélectionnés peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences.

À propos du test de niveau en ligne : <http://erasmusplusols.eu/fr/test-de-niveau/>

À propos des cours en ligne : <http://erasmusplusols.eu/fr/cours-de-langue/>

## venir à l'isdaT

### modalités d'entrée pour les étudiants étrangers dans le cadre d'un échange académique

1. L'étudiant effectue auprès de son propre établissement une demande de mobilité d'études.
2. L'établissement d'origine et l'isdaT doivent impérativement être partenaires pour que l'échange académique soit possible. Si ce n'est pas déjà le cas, le service des relations internationales de votre établissement doit se mettre en relation avec le secrétariat des relations internationales de l'isdaT beaux-arts ou de l'isdaT spectacle vivant. L'étudiant doit ensuite faire parvenir un dossier de candidature (voir procédure pour étudiants entrants) et un formulaire de candidature.
  - avant la fin mai pour le semestre octobre/janvier, pour un échange isdaT beaux-arts
  - avant la fin novembre pour le semestre février/juin, pour un échange isdaT beaux-arts
  - avant le 31 mars pour tout échange isdaT spectacle vivant

### lors du séjour d'études à l'isdaT

D'un point de vue administratif, l'étudiant étranger relève de son établissement d'origine, auquel il reste redevable de ses droits d'inscription (à ce titre, aucun frais d'inscription n'est à régler à l'isdaT).

L'étudiant étranger choisit de s'inscrire à certaines unités d'enseignement en accord avec la direction des études, correspondant à un semestre à l'isdaT et pour lesquelles il sera évalué par l'isdaT. Cette évaluation ne vaut pas systématiquement pour équivalence de crédits : elle sera transmise à son établissement d'origine qui est le seul à même d'attribuer des crédits reconnus pour son cursus dans son pays d'origine.

### cours de français pour les étudiants entrants

Les étudiants entrants à l'isdaT dans le cadre d'une mobilité d'études pourront bénéficier de cours hebdomadaires de français à l'Université Toulouse – Jean Jaurès pendant un semestre. Ces cours restent à la charge de l'étudiant.

welcome Desk

Les étudiants ont accès à des cours de langues (français, anglais, espagnol, italien...).

Les cours sont organisés par niveau (il faut passer un test ELAO en ligne).

Coût : 50 € pour 25 heures de cours (paiement via la Tool'box)

L'assiduité aux cours est obligatoire pour bénéficier des crédits européens (ECTS). Une attestation vous sera délivrée à la fin de la formation.

Des cours intensifs : 25h sur une semaine sont également proposés aux vacances de la Toussaint, (pour les niveaux A0-A1-A2 et B1) et aux vacances de février, (pour les niveaux B1 - B2/ C1) <http://www.univ-toulouse.fr/formation/perfectionnement-en-langues/francais>

Le lieu des cours est déterminé en fonction de l'établissement d'origine du plus grand nombre des participants.

Welcome desk organise tous les 2<sup>e</sup> mercredi du mois une réunion intitulée « Parler français » formée d'un groupe d'étudiants étranger, qui échangent en français.

association Bilingue

À signaler également l'existence du « [Cafe des langues](#) » au Cactus organisé par l'Association Bilingue, qui a pour but d'organiser des échanges de conversation entre français et étrangers résidant en France. Généralement réunion à partir de 19h30 au Cactus Toulouse chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois et chaque 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois.

association [Toulangues](#)

Cette association propose des cours de langue :

- pour tous les curieux, locuteurs ou apprenants de langues sur Toulouse et sa région ;
- pour multiplier les rencontres, les échanges, les tandems, l'entraide entre individus, associations, langues et cultures ;
- pour valoriser et développer la pluralité linguistique et culturelle toulousaine.

C'est aussi la possibilité de créer un tandem (par exemple un français qui veut apprendre le chinois / un chinois qui veut apprendre le français) grâce à la mise en relation entre les adhérents (adhésion 5 euros).

Alliance Française

L'Alliance Française propose également des cours de français payants. <http://www.alliance-toulouse.org>

## contacts

### département beaux-arts

secrétariat pédagogique et échanges internationaux

Béatrix Villeneuve (étudiants sortants)

+33 (0)5 31 47 11 94

[beatrice.villeneuve@isdat.fr](mailto:beatrice.villeneuve@isdat.fr)

Pilar Vargas (étudiants entrants)

+33 (0)5 31 47 12 12

[pilar.vargas@isdat.fr](mailto:pilar.vargas@isdat.fr)

### département spectacle vivant

direction administrative et échanges internationaux

Sophie Séguin

+33 (0)5 34 30 43 64

[sophie.seguin@isdat.fr](mailto:sophie.seguin@isdat.fr)